

Peine capitale

Tout au long du débat, bien des députés ont dit que la peine capitale n'avait pas d'effet dissuasif. Si 80 ou 90 p. 100 des Canadiens pensent qu'elle a un effet dissuasif, c'est qu'elle constitue un moyen de dissuasion pour ces gens. Il est insensé de dire que l'on n'a pas prouvé de manière concluante qu'elle constitue un élément de dissuasion, parce qu'il est impossible de prouver cela ou l'inverse de manière concluante. Des députés ont donné à entendre cet après-midi que par peur d'être eux-mêmes tués, les policiers et les gardiens de prison pourraient tirer les premiers et poser des questions ensuite. A mon avis, ce serait mal agir et cette attitude créerait une société qui encouragerait une telle pratique. Je demande instamment à tous les députés qui croient sincèrement en l'abolition de songer à la société qu'ils risquent de créer.

Lorsqu'on lui a demandé en comité ce qu'il adviendrait des gardiens de prison qui sont contre cette mesure, le solliciteur général (M. Allmand) a dit qu'ils pouvaient bien démissionner et qu'il en engagerait de nouveaux. Ce n'est pas là une attitude très sérieuse de la part d'un ministre. Il force les personnes qui travaillent pour lui à se plier à ses désirs, ce qui n'est pas, à mon avis, une attitude réfléchie. Les associations de policiers se sont prononcées assez clairement en faveur du maintien de la peine capitale qui leur assure une protection. Elles estiment que c'est une mesure dissuasive. Et voilà qu'on crée maintenant des associations d'épouses de policiers. Elles ont demandé au gouvernement de maintenir la peine capitale pour assurer la protection de leurs maris. Elles estiment également que la peine capitale est une mesure de dissuasion. Le ministre concerné et le premier ministre (M. Trudeau) ne peuvent certes pas faire la sourde oreille devant l'opinion publique.

Cet été beaucoup de députés retourneront au milieu de leurs commettants, dans fort peu de temps, je l'espère.

M. Whelan: Moi aussi.

M. Horner: Ils entendront leurs commettants leur dire que selon eux la peine de mort a un effet de dissuasion et ils se feront alors dire: «Vous, les gens d'Ottawa, ne vous souciez bien peu de ce que nous pensons.» J'ai souvent regretté la piètre réputation qu'ont les politiciens dans notre pays, car je crois que la plupart des députés qui sont ici essaient de servir leur pays et leurs commettants d'une façon qui les honore, mais le gouvernement actuel n'a pas tenu compte des volontés de la population et a fait ainsi du tort à tous les hommes politiques.

En 1967, nous avons amorcé une période d'essai au cours de laquelle le meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison devait entraîner la peine de mort. On nous a dit que cette période d'essai n'était pas concluante et en 1972 on l'a reconduite pour cinq autres années. Mais sans attendre l'échéance de cette dernière période quinquennale d'essai, le cabinet a tiré sa conclusion. A-t-il tiré cette conclusion par la voie de la logique, en examinant les faits ou en étudiant les statistiques? Non, il n'en est venu à cette conclusion que parce que le solliciteur général a dit qu'il ne pouvait pas appliquer la loi et que tant qu'il serait solliciteur général personne ne serait pendu. Il a passé outre aux volontés du Parlement. J'aime le solliciteur général, c'est un homme bien, mais il n'occupe pas les fonctions qui lui conviennent. S'il ne peut s'en acquitter, qu'on le remplace par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ou par quelqu'un d'autre. Je sais qu'au fond le ministre de l'Agriculture est pour le maintien de la peine capitale, mais il est solidaire des autres ministres du cabinet.

M. Whelan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à préciser que longtemps avant de faire partie du

[M. Horner.]

cabinet, j'ai voté en abolitionniste. J'ai fait quatre campagnes électorales en tant qu'abolitionniste.

● (1700)

Je n'ai pas caché mon opinion, et voilà une trentaine d'années que je suis élu à des fonctions publiques. J'ai toujours été honnête avec mes électeurs, partout où je suis passé.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Je suis heureux d'avoir donné au ministre l'occasion de faire cette déclaration. Dans les régions rurales du pays, il y a longtemps que nous nous demandons ce qui pouvait bien l'animer. Nous commençons à le savoir un peu.

M. Whelan: J'ai dit la même chose en Alberta la semaine dernière.

M. Horner: Il s'agit d'une affaire sérieuse. J'espère que nous allons voter ce soir, que tous les députés pourront rentrer chez eux demain. J'espère bien qu'ils ne seront pas obligés de revenir la semaine prochaine. Si l'amendement est adopté ce soir, nous nous retrouverons dans la période d'essai qui a précédé la présentation de ce bill. Il faudra bien alors que le gouvernement obéisse jusqu'en décembre 1977 à la volonté du Parlement à ce sujet. Il lui faudra alors prendre une décision, mais à mon avis, décider avant cette date...

M. Breau: La Chambre a déjà décidé.

M. Horner: ... irait à l'encontre de la volonté exprimée par le Parlement lorsqu'il a accepté une période d'essai pour les années 1972 à 1977. J'invite tous les députés à y réfléchir très sérieusement, parce qu'il y va de la réputation de chaque homme politique. Il faut obéir à la volonté du peuple. Il faut obéir à la volonté du peuple, sinon nous ne valons guère mieux que des anarchistes. Je ne tiens pas à me mêler à ce genre de société, et j'invite donc tous les députés à voter en faveur de l'amendement.

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, si j'interviens à l'étape du rapport du bill C-84, ce n'est pas pour répéter ce que mes collègues et moi avons déjà dit au sujet de la peine capitale, car je pense que nous avons exposé très clairement la nécessité de la conserver, mais plutôt par sentiment du devoir, pour essayer d'amener le gouvernement à entendre la voix de la majorité des Canadiens, qui ont dit non à l'abolition de la peine capitale.

Le solliciteur général (M. Allmand) peut-il nous dire pourquoi il est nécessaire d'étudier ce bill en ce moment? Est-ce que cela n'aurait pas pu attendre la fin des Jeux olympiques? Je pense que choisir ce moment est aberrant. Débattre cette question en ce moment ne fait que provoquer l'appréhension et l'incertitude, dans l'esprit de ceux qui participent aux Jeux olympiques et de ceux qui sont chargés d'y assurer la sécurité.

Il semble que le gouvernement actuel soit très porté à dorloter les criminels. Nos priorités sont assurément embrouillées. Que faisons-nous pour protéger les citoyens canadiens? Rien, à mon sens, et nous compliquons la tâche de ceux qui ont la responsabilité d'assurer l'ordre public. Au fond, on dit aux Canadiens que si le gouvernement ne trouve pas de moyens efficaces de dissuasion pour combattre une criminalité croissante, ils devront se charger de faire respecter eux-mêmes la loi.

Je respecte tous mes collègues de tous les coins de la Chambre. Toutefois, j'estime que les députés laissent leurs propres sentiments personnels éclipser leur responsabilité morale, ce qui ne devrait pas arriver car, le jour du scrutin, dans chaque circonscription, quelque 20,000 Canadiens